

**AVENIR TELECOM
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 22 100 377,60 EUROS
SIEGE SOCIAL : 208, BOULEVARD DE PLOMBIERES, LES RIZERIES
13581 MARSEILLE CEDEX 20
RCS MARSEILLE 351 980 925**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin de soumettre à votre approbation les résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

Nous vous précisons à titre liminaire que la description de la marche des affaires sociales à fournir conformément à la loi figure dans le rapport de gestion.

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **1^{ère} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la société Avenir Telecom de l'exercice 2017-2018 qui se traduisent par un bénéfice de 21 209 171,48 € et de donner quitus aux administrateurs.

La **2^{ème} résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2017-2018 qui se traduisent par un bénéfice de 30 692 milliers d'euros.

La **3^{ème} résolution** a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2017-2018 s'élevant à 21 209 171,48 euros, intégralement au poste « Report à Nouveau ».

Approbation des conventions réglementées

La **4^{ème} résolution** a pour objet d'approuver les conventions de la nature de celles visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce mentionnées dans les conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Nomination d'administrateurs

La **5^{ème} résolution** a pour objet de nommer un nouvel administrateur. Il est proposé à l'Assemblée de nommer Monsieur Laurent Orlandi né le 7 septembre 1976 à Marseille (13) de nationalité française, demeurant 208 Boulevard de Plombières à Marseille (13581). Monsieur Laurent Orlandi est Directeur des Opérations en charge de la logistique, de l'informatique et du service après-vente au sein d'Avenir Telecom qu'il a intégré en 1998.

La durée du mandat de Monsieur Laurent Orlandi est fixée à six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Nomination d'administrateurs

La **6^{ème} résolution** a pour objet de nommer un nouvel administrateur. Il est proposé à l'Assemblée de nommer Madame Audrey Menier, née le 16 septembre 1989 à Aix-en-Provence (13), de nationalité française, demeurant 208 Boulevard de Plombières à Marseille (13581). Madame Audrey Menier est Responsable du marketing et de la communication chez Aramine.

La durée du mandat de Madame Audrey Menier est fixée à six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Nomination d'administrateurs

La **7^{ème} résolution** a pour objet de nommer un nouvel administrateur. Il est proposé à l'Assemblée de nommer Madame Marine Schiano-Lamoriello, née le 23 septembre 1991 à Marseille (13), de nationalité française demeurant 208 Boulevard de Plombières à Marseille (13581). Madame Marine Schiano-Lamoriello est key account chez LunchR.

La durée du mandat de Madame Marine Schiano-Lamoriello est fixée à six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages en nature

Les **8^{ème} et 9^{ème} résolutions** ont pour objet d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2018-2019 aux dirigeants mandataires sociaux de la société, c'est-à-dire à Messieurs Jean-Danier Beurnier, Président-Directeur et Robert Schiano-Lamoriello, Directeur Général Délégué, en raison de leurs mandats, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce. Messieurs Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello se verront attribuer une rémunération fixe mensuelle respectivement de 16 239,03 euros et de 16 354,90 euros, inchangée par rapport à l'exercice précédent. Messieurs Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello se verront attribuer une rémunération variable de 50.000 euros brut chacun si le dividende du plan de continuation est distribué conformément au jugement du Tribunal de Commerce de Marseille du 10 juillet 2017 et si la trésorerie du Groupe est au moins de 3 millions d'euros. La société envisage par ailleurs la mise en place d'une assurance-chômage au bénéfice des mandataires sociaux au cours de l'exercice et demande à la présente Assemblée de bien vouloir approuver le principe de cet avantage.

Le versement des éléments de rémunération variable sera conditionné par leur approbation en assemblée ordinaire dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du code de commerce .

Approbation sur les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

Les **10^{ème} et 11^{ème} résolutions** ont pour objet d'approuver les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017-2018 aux dirigeants mandataires sociaux de la société, c'est-à-dire à Messieurs Jean-Daniel Beurnier, Président Directeur Général et Robert Schiano-Lamoriello, Directeur Général Délégué. Messieurs Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, se sont respectivement vus attribuer une rémunération mensuelle fixe de 16 239,03 euros et de 16 354,90 euros, conformément à ce qui avait été proposé lors de l'Assemblée Générale mixte qui s'était tenue le 12 septembre 2017.

Fixation du montant annuel des jetons de présence et validation des critères de répartition des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018-19

La **12^{ème} résolution** a pour objet de fixer le montant annuel des jetons de présences alloués aux administrateurs en rémunération de leurs activités à 35.000 (trente-cinq mille)euros et d'approuver les critères de répartition suivants :

- Critère d'indépendance : une allocation d'un montant de 10.000 (dix mille) euros est attribuée aux administrateurs indépendants
- Critère d'assiduité : le montant restant de 25.000 (vingt-cinq mille) euros à répartir entre les administrateurs sera alloué pour chaque administrateur au prorata de leur présence aux différentes séances du Conseil d'Administration intervenant au cours de l'exercice 2018-2019. Le prorata est déterminé pour chaque administrateur par le rapport suivant : [nombre de présences en séance]/[nombre total de séances]

Renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux Comptes

La **13^{ème} résolution** a pour objet le renouvellement du mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en tant que Co-commissaire aux Comptes.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La **14^{ème} résolution** a pour objet de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal qui sera établi à l'issue de l'Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.
